

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 janvier 2019</b>	<b>N° 2019-4</b>

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30  
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45  
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 25 janvier 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2019-4</b>

---

**Incubateur "le Patio" au Bouscat - Gestion et animation de l'espace incubateur pour le "commerce connecté" - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville du Bouscat a affirmé le soutien à l'économie et à l'emploi comme l'une de ses priorités de la mandature 2014-2020. Elle s'est notamment engagée à stimuler les initiatives économiques et commerciales et à mutualiser celles des acteurs et structures en charge de l'emploi. Dans le cadre de cette dimension nouvelle de l'action de la commune en faveur du développement économique et du soutien aux entreprises, la création d'un tiers-lieu a été identifiée comme un projet prioritaire.

La ville du Bouscat a fait ce choix pour qu'il fasse non seulement « bon vivre » mais aussi « bon travailler » dans la commune. Cette ambition se concrétise déjà actuellement avec la mise en place d'un premier projet de soutien aux entrepreneurs locaux avec la création d'un espace de de travail partagé (coworking) géré par l'association « Le Patio ».

Dans le cadre d'un nouveau schéma d'avenir, la ville souhaite donner une nouvelle dimension à son action économique en favorisant la création d'un lieu hybride dédié à l'entrepreneuriat, permettant un accompagnement des entrepreneurs depuis la gestation du projet d'entreprise jusqu'à son développement.

Ce lieu hybride s'articule autour de trois entités :

- un espace de travail partagé : c'est un espace de travail équipé et partagé par plusieurs utilisateurs issus d'entreprises différentes, dans le but de mutualiser les ressources, occuper les espaces, former une communauté. Il est également une solution aux problématiques de flexibilité et de productivité rencontrées par de nombreuses structures légères ou jeunes.

- Un espace de vie partagé : il est défini comme un « mode de vie communautaire unissant colocation et travail partagé ». Les espaces de vie partagés se divisent entre les parties logement, qui sont bien souvent des chambres personnelles, les lieux de travail et les espaces partagés permettant d'échanger et de se divertir. Cette prestation annexe de vie partagée sera exclusivement réservée aux usagers de ce nouveau lieu hybride.

- Un incubateur d'entreprises : l'incubateur est un organisme accueillant et accompagnant les entreprises en création et en développement. Les premiers temps étant parfois complexes à gérer pour les porteurs de projets tant il existe d'éléments à prendre en compte (aspects juridique, financier, création d'un réseau, etc.),

ces structures aident à la gestation de projets innovants grâce à un accompagnement personnalisé, offrant des services variés répondant aux besoins spécifiques de chaque future société.

Ainsi, la collectivité s'est engagée dans un premier projet baptisé « Connecte un commerçant », piloté par le club commerce connecté et réalisé en partenariat avec les collectivités locales (région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, communes du Bouscat et de Bordeaux) et avec des grands groupes (Cdiscount, La Poste, So Local). Ce programme expérimental propose de soutenir le commerce de proximité en donnant aux commerçants une opportunité pour tester et mettre en œuvre des solutions nouvelles, et surtout, s'adapter aux changements profonds à l'œuvre dans la société et chez les consommateurs en intégrant le numérique dans leur activité.

En cohérence avec cette démarche, la ville du Bouscat a affiché la volonté de favoriser la création d'entreprises innovantes dont les produits et services offriront des solutions aux commerçants et aux habitants, afin de construire le commerce et la ville intelligente.

Pour ce faire, la ville du Bouscat a décidé de créer un incubateur d'entreprises autour de la thématique du « commerce connecté/commerce du futur » dont l'implantation se ferait conjointement à l'extension de l'espace de travail partagé, dans des locaux communaux au sein de l'ancien centre administratif Max Monichon, situé au 212 avenue de Tivoli au Bouscat.

Ce nouveau centre de l'entrepreneuriat sera articulé autour de trois lieux complémentaires : l'espace de travail partagé, l'espace de vie partagé et l'incubateur.

La surface totale des locaux représente 705 m<sup>2</sup> : 121 m<sup>2</sup> pour l'incubateur, 333m<sup>2</sup> pour l'espace de travail partagé (incluant la salle de réunion) et 251 m<sup>2</sup> d'espaces communs.

Plus concrètement, la surface dédiée à l'incubateur sera articulée autour :

- d'un espace ouvert au poste de travail pour une surface de 54 m<sup>2</sup>,
- de 5 bureaux fermés pouvant accueillir de 1 à 3 personnes.

Pour accueillir les entreprises dans les meilleures conditions, les locaux ont nécessité des travaux de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes techniques et d'accessibilité.

La ville du Bouscat a réalisé la passation d'un marché public de services pour choisir le prestataire en charge de la gestion et de l'animation de l'espace incubateur « commerce connecté ». C'est la Technopole Bordeaux Technowest qui a été retenue.

L'investissement immobilier représente un montant total de 296 069 € hors taxe (HT). La commune du Bouscat porteuse du projet, sollicite le concours financier de Bordeaux Métropole via l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 70 000 €, soit 23,6% de participation métropolitaine, afin de participer au développement et à l'animation de cet espace dédié au commerce connecté.

<b>EMPLOIS</b>	<b>En € HT</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>En € HT</b>	<b>%</b>
<b>Travaux (tranche ferme)</b> Démolition gros œuvre, maçonnerie, électricité, plomberie sanitaire, plâtrerie cloisonnement plafond, cuisine, menuiserie entrée et WC, portes, peintures, sol, élevateur, terrasse, signalétique	273 000	<b>Subventions publiques</b> Ville du Bouscat Bordeaux Métropole	226 096 70 000	76,4% 23,6%
<b>Maîtrise d'œuvre</b> <b>Marché initial et avenants</b> <b>maîtrise d'œuvre</b>	14 879			
<b>Coordination</b> <b>Marché coordination</b> <b>sécurité et protection de la</b> <b>santé</b>	2 730			
<b>Contrôle technique</b> <b>Marché contrôle technique</b> <b>bâtiment</b>	5 460			

<b>Total (en €)</b>	<b>296 069</b>	<b>Total (en €)</b>	<b>296 069</b>
---------------------	----------------	---------------------	----------------

Ce projet a été inscrit dans le contrat de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat (fiche n°17).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 5215-26,

**VU** la délibération n° 19 du Conseil municipal du 17 mars 2015 relative à la convention de partenariat et le versement d'une subvention d'équipement à l'association Le Patio,

**VU** la délibération du Conseil de Métropole n° 2015/0486 du 25 septembre 2015 relative aux modalités d'intervention en faveur du développement des tiers lieux sur le territoire métropolitain,

**VU** la délibération n°17 du Conseil municipal de la ville du Bouscat du 7 juillet 2015 relative à la démarche de co-développement Bordeaux Métropole-ville du Bouscat 2015-2017,

**VU** la délibération du Conseil de Métropole n° 2018/247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de co-développement 2018-2020 et la fiche C040690069 du contrat de co-développement entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat,

### **ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT QUE** le projet proposé par la commune du Bouscat présente un réel intérêt pour Bordeaux Métropole et répond notamment aux enjeux de développement économique, du commerce, du numérique et du développement de l'entrepreneuriat sur le territoire,

### **DECIDE**

**Article 1** : le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 70 000 € à la commune du Bouscat au titre du projet d'incubateur Le Patio.

**Article 2** : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à fixer les modalités de règlement de la subvention.

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur l'exercice 2018, chapitre 204, article 2041412, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 JANVIER 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 JANVIER 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---